

La France s'engage de manière volontariste vers la neutralité carbone mais s'apprête à condamner certaines solutions de chauffage et de production d'eau chaude décarbonées pour l'habitat de demain !

Alors que le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique (CSCEE) se prononcera très prochainement sur la future Réglementation Environnementale 2020, les fabricants de radiateurs électriques et de chauffe-eau thermodynamiques alertent, dans un courrier adressé début janvier à Madame Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique et Madame Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement, sur les conséquences prévisibles des orientations envisagées. Ils appellent au déploiement de toutes les technologies de chauffage et de production d'eau chaude décarbonées.

Se priver de solutions décarbonées et performantes ?

En effet, le projet, tel qu'il est connu aujourd'hui, écartera, dans la construction de logements neufs individuels et collectifs, le recours aux radiateurs électriques de dernière génération, connectés et dotés de systèmes de pilotage intelligents, et aux chauffe-eau thermodynamiques, dont la principale source d'énergie est renouvelable. Il privera ainsi durablement la France de solutions performantes et décarbonées.

Installation d'équipements au gaz jusqu'en 2024 dans le logement collectif : un non-sens écologique

L'autorisation faite à l'installation de solutions gaz dans le logement collectif jusqu'en 2024, pourtant contraire à l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, équivaut à un droit d'émettre du CO₂ et ce, *a minima*, pour les 50 prochaines années. Il y a, dès lors, fort à parier que ce choix reviendra à pénaliser le pouvoir d'achat des générations futures qui auront à supporter le coût financier de la nécessaire conversion vers un système propre et décarboné.

A terme, un surcoût certain pour les ménages français

Par ailleurs, les équipements privilégiés par ce projet de réglementation représenteraient un surcoût important pour les ménages français sans pour autant qu'ils soient adaptés à tous les types de logement. En règle générale, l'acquisition et l'installation de radiateurs électriques de dernière génération et de chauffe-eau thermodynamiques permettent une économie de l'ordre de 50% par rapport à celles d'une pompe à chaleur (5 000 à 6 000 € contre 8 000 à 11 000 €).



[▶ Voir la lettre](#)

Les perspectives de développement d'une filière française condamnées

Enfin, ce projet condamnerait les perspectives de développement d'une industrie thermique française reconnue au plan mondial, innovante, implantée au cœur des territoires dans neuf régions françaises et forte de plus de 7 500 emplois directs. Ce sont également plus de 40 000 emplois indirects – fournisseurs, distributeurs et installateurs – concernés à l'échelle nationale.

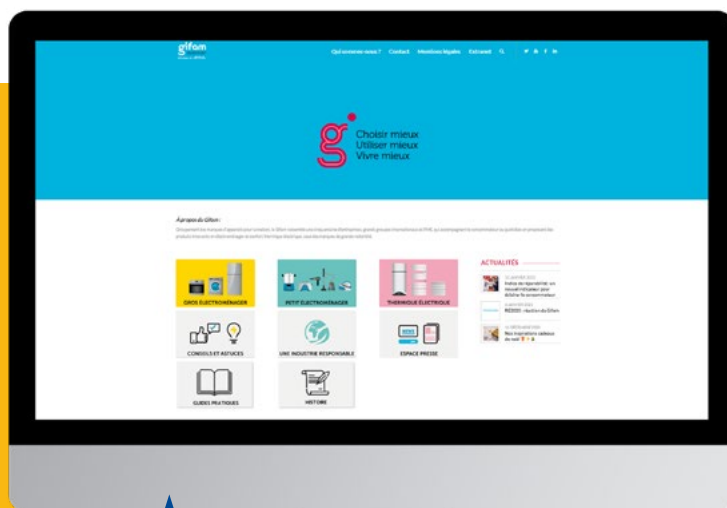
Pour toutes ces raisons, les fabricants appellent de leurs vœux une réglementation permettant de déployer toutes les technologies de chauffage et de production d'eau chaude décarbonées, une décision essentielle pour toute une filière et les générations futures.

Eric Baudry, Président de la Commission Thermique du Gifam, témoigne : « *Alors que l'habitat et les transports individuels contribuent sensiblement à parts égales dans les émissions de CO2 en France, on imagine mal une nouvelle réglementation qui, appliquée à l'automobile, interdirait en 2021 le véhicule électrique au profit de véhicules à énergie fossile ! C'est pourtant ce qui est envisagé pour l'habitat avec ce projet de réglementation. Notre filière industrielle a investi 700 millions d'euros ces dix dernières années pour proposer aux consommateurs des solutions de chauffage et de chauffe-eau performantes, tant en termes d'économies d'énergie que de confort. Ces solutions sont déjà disponibles. Laissons le choix aux consommateurs français !* »



A propos du Gifam

Groupement des marques d'appareils pour la maison, le Gifam rassemble plus de cinquante entreprises, grands groupes internationaux et PME, qui accompagnent le consommateur au quotidien en proposant des produits innovants en électroménager et confort thermique électrique, sous des marques de grande notoriété.



Plus d'informations sur
www.gifam.fr



@Gifam



@GIFAM



Gifam

Le GIFAM et FEDELEC coopèrent dans le cadre de l'association EdEn (Equilibre des Energies), afin de relayer ses démarches vers la neutralité carbone.